

mémoire du prince-consort et d'ouvrir une souscription pour cet objet. Il y aura sans doute beaucoup de monde, et le résultat sera digne de la ville de Londres. (Morning-Chronicle.)

Autriche.

On sait que l'empereur d'Autriche fait en ce moment une tournée d'inspection militaire en Vénétie.

Nous apprenons, par un correspondant de Vienne, que François-Joseph a prononcé à Vérone un discours qui a produit une assez vive émotion en Autriche, et qui ne peut manquer d'avoir un grand retentissement au dehors et particulièrement en Italie.

Sa Majesté aurait, en effet, déclaré qu'elle prévoyait de graves et prochaines éventualités, et elle aurait donné à entendre qu'elle n'en éprouvait aucune contrariété.

Si les paroles de François-Joseph ont bien le sens que leur attribue le correspondant, c'est là une démonstration fort grave et dont les résultats seraient à redouter, en présence des dispositions malveillantes de l'Italie à l'égard de l'Autriche.

On écrit, en outre, de Vienne que les relations de la Prusse et de l'Autriche se sont beaucoup refroidies dans ces derniers temps et ont même pris un tel caractère d'acrimonie, qu'il faudra des deux parts un grand désir de conciliation pour les rétablir sur un pied amical.

L'Almanach de Gotha pour l'année 1862 constate certains faits statistiques importants, dont nous relevons les principaux :

Trois souverains sont morts pendant l'année écoulée : Don Pedro V de Portugal, Frédéric-Guillaume IV de Prusse, et le sultan Abd-ul-Medjid-Kan.

Il a été créé en Angleterre, par la reine Victoria I^{re}, une nouvelle décoration : l'Etoile de l'Inde.

Nous avons remarqué dans cet almanach qui s'imprime en Saxe, que l'ex-royaume des Deux-Siciles, les ex-duchés de Modène, de Parme, de Plaisance, etc., figurent toujours comme s'ils étaient encore gouvernés par leurs souverains déchus, tandis que le royaume de Sardaigne a fait place au royaume d'Italie. C'est un compromis tout au moins singulier, dans un document destiné à toutes les nations du monde, et rédigé en français, la langue diplomatique par excellence.

Voici, d'après ledit almanach, l'état des forces de terre et de mer disponibles des grandes puissances de l'Europe en 1861 :

France : Armée de terre : pied de guerre, 767,770 hommes, 130,000 chevaux ; pied de paix, 414,868 hommes, 72,850 chevaux. — Marine : 600 navires à flot, en construction ou en transportation, portant 13,353 canons. Sur ce nombre, il y a 373 bâtiments à vapeur, dont 56 blindés. Le personnel de la flotte, qui compte 38,375 hommes sur le pied de paix, peut être porté en tant de guerre à 60,000. Les marins faisant partie de l'inscription maritime sont au nombre de 170,000. Enfin, l'effectif des troupes de marine est de 22,400 hommes sur le pied de paix et de 26,879 sur pied de guerre. — Douanes : 27,501 hommes de troupe.

Grande-Bretagne : Armée de terre, 212,773 hommes, 21,904 chevaux. — Marine : 893 bâtiments (navy list), portant 16,411 canons. Le personnel comprend 78,200 hommes, dont 18,000 soldats de marine et 8,500 gardes-côtes.

Russie : Armée de terre, 577,859 hommes de troupes régulières ; plus 136 régiments de cavalerie, 31 bataillons et 34 batteries de troupes régulières. — Marine : 313 bâtiments, dont 242 à vapeur ; les navires portent 3,851 canons. Le gouverne-

ment russe possède en outre 474 navires stationnaires et de transport.

Autriche : Armée de terre, 587,685 hommes. — Marine, 58 navires à vapeur et 79 bâtiments à voiles, portant en tout 895 canons.

Prusse : Armée de terre, pied de paix, 212,649 hommes ; pied de guerre, 622,866 hommes. — Marine, 34 bâtiments, dont 26 à vapeur.

Italie : Effectif officiel de l'armée au 10 juin 1861, 327,290 hommes, répartis dans 68 régiments d'infanterie, 26 bataillons de bersaglieri, 17 régiments de cavalerie, 9 d'artillerie, 2 du génie et 3 du train. — Marine, 106 bâtiments portant 1,036 canons. Personnel, 18,000 marins et militaires.

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

Le *Moniteur* d'hier publie le rapport à l'Empereur par S. Exc. le ministre de l'intérieur, concernant le dénombrement de la population de l'empire, et le décret y relatif.

Dans le tableau de la population qui accompagne le décret, nous remarquons que le département de la Seine-Inférieure figure en troisième ligne sous le rapport de la population. Ainsi :

La Seine . . . compte 1,953,660 habitants.
Le Nord . . . — 1,303,380 —
La Seine Inf. — 789,988 —

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

« Les jeunes soldats de la deuxième portion du contingent de la classe de 1860 ont été renvoyés, le 31 décembre 1861, dans leurs foyers, après trois mois consacrés à leur instruction militaire. Les correspondances qui nous parviennent des divers départements de l'Empire, constatent que ces jeunes soldats, sur tous les points du territoire, ont fait des progrès rapides et vraiment extraordinaires. Régularité dans les alignements, adresse dans le maniement des armes, aplomb dans les exercices, ensemble dans les défiler, enfin attitude martiale, tout dénotait en eux l'aptitude et la tenue de vieux soldats. Ces résultats surprenants ne sont pas moins dus à l'intelligence et à la bonne volonté des jeunes gens, qu'au zèle louable et à l'infatigable activité des officiers et des sous-officiers chargés de leur instruction. Ainsi cette deuxième expérience confirme les excellents effets produits par la première au commencement de 1861, et grâce aux mesures d'exécution habilement prises par le maréchal ministre de la guerre, la France et l'armée se trouvent désormais dotées d'un bon système de réserve inspiré par une auguste initiative. »

Par décret du 11 janvier, le droit de transmission, établi par l'article 9 de la loi du 23 juin 1857 et par l'article 10 du décret du 17 juillet suivant, sur les actions et obligations des sociétés, compagnies et entreprises étrangères, est perçu de la manière suivante :

Pour les sociétés, compagnies et entreprises dont les titres sont cotés et circulent simultanément dans les places de commerce de l'étranger et à la bourse de Paris ou dans les bourses départementales, la moitié du capital représenté par leurs actions et obligations est soumise à l'impôt ;

Pour les sociétés, compagnies ou entreprises dont il est notoire que les titres circulent particulièrement en France, l'impôt est perçu sur le montant total de leurs actions et obligations.

Les représentants des sociétés devront fournir au ministre des finances une déclaration émanée des conseils d'administration des dites sociétés, faisant connaître l'importance du capital émis, tant en actions qu'en obligations. Cette déclaration doit être certifiée par le consul de France

du lieu où est établi le siège de ladite société.

On écrit de Douai à la *Gazette des Tribunaux* :

« Les pièces du dossier de l'affaire Mirès sont attendues demain ou après-demain au greffe de la cour. »

« M. Danel, président de la chambre des appels correctionnels, est nommé rapporteur. »

« On assure que l'audience sera présidée par M. le premier président de Moulon, et que M. Pinard, procureur-général, portera la parole. »

« On présume que l'affaire sera portée à l'audience dans la seconde quinzaine de février. »

On lit dans le *Mémorial* :

« Le ministre d'Etat vient de signer l'arrêté qui nomme M. Simon Lévy directeur du théâtre de Lille, à partir du 1^{er} mai 1862. On dit, et nous en acceptons l'augure, que cette date marquera une ère nouvelle pour l'importance du théâtre ; ce qu'il y a de moins de certain dès à présent, c'est que la nomination de M. Simon Lévy permettra une combinaison très utile pour nos plaisirs, puisque le théâtre et le Pré-Catelan vont se trouver dans les mêmes mains. »

On lit dans la *Gazette de Mons* :

« La tenue des accusés de la bande d'Entre-Sambre-et-Meuse n'a rien offert de bien remarquable, pendant l'arrêt de condamnation. Les trois Leclercq tenaient la tête baissée ; le vieil oncle se cachait la figure dans un mouchoir et pleurait abondamment ; Rabet se courbait tellement derrière la balustrade qui sépare le banc des accusés du banc de la défense, qu'il était impossible d'apercevoir sa figure. Les deux Boucher se tenaient droit et ferme, mais sans jactance ; leurs traits accusaient la fatigue et la résignation. Auguste Vanderavero, pendant la délibération de la cour, s'est mis à causer tranquillement avec le gendarme qui le gardait. »

« Quand ils furent reconduits à la prison, ils dirent qu'ils ne s'étaient jamais fait illusion sur le verdict du jury. Ils sont logés dans les mêmes cellules qu'avant le jugement ; et comme ils sont très tranquilles et résignés, on a cru inutile de leur mettre la chemise de force. »

« Les trois accusés qui ont été acquittés, Chavée, Gobert et la femme Camet ; ont passé dans la maison de sûreté, la nuit qui a suivi le prononcé du jugement. Le lendemain matin, à huit heures, ils ont été relâchés ; ils ont parcouru différentes rues de la ville, escortés d'une foule de gamins ; on se les montrait comme les héros du jour. Il a été fait, dans différents établissements publics, des collectes pour payer aux acquittés leurs frais de voyage. Inutile de dire que les collectes ont beaucoup produit. »

On lit dans un journal de Lyon :

« Il paraît que l'heureuse solution de l'affaire du Trent, faisant augurer sans doute une solution prochaine à la guerre entre le Nord et le Sud, a été accueillie dans notre ville avec beaucoup de joie par notre fabrique ; car aussitôt le nombre des ballots enregistrés à la Condition s'est élevé à un chiffre considérable. »

« Les espérances de nos fabricants ne peuvent être déçues, car avec la paix reviendra à notre industrie l'activité qui lui manque, et dont l'absence crée tant de misères, que la charité lyonnaise s'ingénie à secourir. »

Par décret impérial en date du 8 janvier 1862, M. Paul Leconte, fils de M. Leconte-Bailion, percepteur à Roubaix, a été nommé notaire à Lannoy, en remplacement de M. Catteau, décédé.

et déchirer les réseaux que filent de venimeuses tarentules. Adieu jusqu'à demain, que la paix et la confiance restent notre devise. »

Il courut au balcon, sans avoir réussi à tranquilliser entièrement Ulrique, qui le suivit d'un regard mélancolique. A peine se fut-il approché de la princesse qu'ils s'engagèrent dans un entretien plein de mystère et d'intérêt.

Peu d'instants après, le prince héritaire vit, en traversant la salle de bal pour se rendre au balcon, plusieurs pages qui exploraient les rangées de fauteuils, sous la conduite d'un chambellan.

« Son Altesse votre auguste père, dit ce dernier en s'inclinant profondément, n'attendait plus que votre retour, monseigneur, pour faire tirer le feu d'artifice ; je vais donc ordonner que l'on commence. »

« Et que se passe-t-il ici ? demanda le prince Louis. Pourquoi les pages, au lieu d'être à leurs postes, sont-ils à fureter dans tous les coins de la salle ? »

« Monseigneur, Son Altesse madame la princesse a perdu un gant, et chacun aspire à l'honneur de le retrouver. »

« Un gant, un gant perdu ! s'écria le prince d'une voix terrible, en portant convulsivement la main sur sa poitrine. Puis il porta des regards étincellants comme ceux d'un tigre sur le grand chambellan, muet de surprise et saisi d'effroi. »

« Pas un mot, baron, poursuivit-il avec un fureur concentrée ; vous payeriez de votre tête la moindre indiscretion ! Je considère comme un faveur du sort ce que d'autres regarderaient, au contraire, comme un grand malheur. Se voir tromper de la sorte surpasse l'imagination ; mais la douceur de la vengeance qu'il est en mon pouvoir d'en tirer, l'emporte chez moi sur

l'amertume de l'offense... Venez, nous voilà froids comme glace ; mais le feu d'artifice de demain éclipsera celui de cette nuit. »

Le prince entra d'un pas rapide et fier sur le balcon et alla s'asseoir, sans mot dire, à côté de la princesse, après avoir lancé au comte un farouche regard. Le feu d'artifice commença, et les fanfares, mêlées aux acclamations de la foule, en remplirent les intermèdes, tandis que les augustes spectateurs étaient en proie à une violente agitation.

La baronne de Tellern était arrivée tard aussi.

« La place est à nous, lui chuchota son mari à l'oreille d'un air de satisfaction ; le favori tombe, il est au bord d'un abîme ; un coup d'épaule, et nous l'y précipitons. »

Gabrielle regarda son mari d'un air de doute. Elle croyait remarquer de l'ironie dans ses paroles, et elle tremblait qu'il n'eût découvert le secret du pavillon. Mais non, c'était réellement la joie qui rayonnait sur cette physionomie dont elle connaissait si bien le langage, et son cœur fut tout à coup saisi d'un trouble, d'une inquiétude et d'une crainte vagues, au moment même où, dans une félicité muette, elle venait encore de repasser dans son esprit les délices de son entrevue avec le comte.

VI

Après la fête, la cour gagna la résidence. Le lendemain matin, le prince Louis passa la revue des grenadiers de la garde dans la cour du palais, et, contrairement à sa coutume, d'un air d'indifférence et même d'ennui. Il levait souvent les yeux avec impatience vers l'appartement de la prin-

cesse héréditaire ; dès qu'il y remarqua du mouvement, il se fit annoncer.

La princesse Sophie, chez laquelle il se présentait rarement, en fut fort étonnée. En proie à une tristesse profonde et vivement blessée des nouvelles offenses de la veille, elle se demanda d'abord si elle chercherait un prétexte pour ne pas le recevoir ; mais l'horreur du mensonge et la curiosité l'emportèrent ; elle répondit gracieusement que la visite du prince lui ferait plaisir.

Pâle encore d'une nuit d'insomnie, pendant laquelle elle avait versé en secret bien des larmes, elle était assise dans un fauteuil, tenant son plus jeune enfant entre ses genoux, quand le prince entra précipitamment et congédia, d'un signe impérieux, la demoiselle de service. La princesse voulut se lever pour le recevoir ; mais le souvenir du naufrage de ses espérances et de son bonheur lui revint tout à coup à l'esprit, elle retomba sur son siège et couvrit de son mouchoir ses yeux noyés de larmes.

« En pleurs, madame ? dit le prince d'un ton sévère. Pleurez-vous sur vous-même ou sur moi ? Est-ce la dissimulation ou le repentir qui fait couler ces larmes ? »

Pour toute réponse, la princesse surprise porta sur lui des regards pleins de dignité.

« Je viens vous demander des explications, continua le prince en s'efforçant de s'échauffer. Vous agissez de jour en jour avec plus d'inconvenance. Hier surtout, à table, vous étiez d'abord comme une statue et plus tard comme une momie. C'était ma fête ; votre conduite a dû surprendre la cour, les ambassadeurs, tous les assistants. Si mon intérieur n'est pas précisément digne d'envie, je ne veux pas

Une foule nombreuse assiégeait hier les portes de l'église Saint-Martin à l'heure de la célébration du mariage de M. Victor Delangoy.

« On ne laisse jamais échapper l'occasion d'entendre notre excellente musique ; nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'elle a dignement soutenu sa bonne réputation. »

« La *Marche triomphale* et la *Grande ouverture militaire*, ont été exécutés avec une rare perfection et ont produit beaucoup d'effet. »

« La *Fantaisie pour clarinette* a été écoutée avec la plus grande attention. Dire que M. Charles Wattel est un talent hors ligne et qu'il émerveille toujours son auditoire, c'est répéter ce que nous savons tous ; mais c'est aussi constater les progrès incessants de ce véritable artiste. »

« Les nombreux amateurs de musique sont unanimes à ratifier les éloges que mérite M. Heinevetter pour son exécution si brillante de l'air du *Barbier de Séville*, sur piston. Il a véritablement chanté, c'est le mot, ces modulations si gracieuses et si légères de *Rosine*, qui sont toujours neuves surtout quand elles ont un interprète aussi parfait. »

« Nous constatons que la *Marche finale* a été exécutée au milieu du bruit occasionné par le mouvement qui s'est fait dans la foule à la sortie du cortège. »

« Les principaux artistes de Lille se sont plu à rendre hommage au talent des membres de la Grande-Harmonie de Roubaix. Nous sommes persuadés que M. Victor Delannoy, notre digne et bien-aimé chef, en sera tout à la fois heureux et fier. »

J. R.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 12 janvier 1862.

Sommes versées par 98 déposants, dont 20 nouveaux . . . fr. 12,871
44 demandes en remboursem. n. 13,154 94

Les opérations du mois de janvier sont suivies par MM. Louis Watine et Charles Bourbier, directeurs.

Tourcoing. — Lundi 13, à dix heures du matin, ont eu lieu les obsèques des malheureuses victimes de l'affreux accident dont nous avons parlé dans notre dernier numéro.

Le dernier acte de ce drame lugubre se déroulait en présence d'une population immense qui a conduit les quatre corps mutilés, d'abord à l'église, puis au cimetière. Cette cérémonie avait un caractère véritablement grandiose. La foule silencieuse, grave et recueillie, entourait avec respect les parents des défunts dont la douleur avait quelque chose de poignant ; une mère pleurait à la fois son mari et son fils, des enfants pleuraient leur père... enfin cette manifestation dernière de leur douleur avait peut-être un aspect plus saisissant que la première explosion quelques instants après la catastrophe.

M. le maire, MM. les adjoints, M. le conseiller général, MM. les membres du Conseil municipal, M. le principal du collège et plusieurs professeurs, des représentants de toutes les administrations, le corps médical, marchaient en tête de cette foule qui pouvait se composer de plus de 2,000 personnes. Pour en donner une idée, il suffira de dire que l'offrande a duré 32 minutes.

M. le doyen et le clergé de Notre-Dame officiaient avec la plus grande pompe et ont renoncé spontanément à la plus grande partie de l'indemnité qui leur est due pour les frais de service. Le produit de l'offrande a été consacré au soulagement des familles si cruellement frappées.

M. le maire, M. Jules Leblan, adjoint, ont fait une quête qui a été très productive. Mais la ne se bornera pas la sollicitude de l'administration. M. le maire réunira aujourd'hui, mardi, le Conseil municipal afin d'adopter des moyens plus effi-

caces, pour soulager l'affreuse misère sortie de ces décombres.

Sans doute la charité humaine est impuissante à rendre le bonheur à ces familles si terriblement éprouvées ; mais au moins on peut en adoucir la position pénible. Et cette sollicitude de toute une population est en outre un encouragement, une garantie pour toute la classe ouvrière dont quelques métiers offrent des dangers journaliers.

Le père de famille s'y exposera avec plus de confiance, avec moins d'appréhension, quand il aura la persuasion qu'au moins ses enfants, sa femme ne seront point abandonnés en cas de malheur. La population ouvrière a du reste pu comprendre l'intention généreuse dont leurs frères étaient l'objet, et nous devons dire que l'ouvrier a apporté à la quête un large contingent. L'obole du pauvre, en ce moment critique, n'a pas fait défaut.

Nous avons été admis à visiter les blessés transportés à l'Hôtel-Dieu. A côté des soins empreints et intelligents des médecins, nous avons pu admirer le dévouement des sœurs qui occupent ce bel établissement. Les premières, elles ont porté secours aux victimes ; de leurs mains délicates et si vaillantes, elles ont cherché et trouvé, sous ces pierres écroulées, les cadavres sanglants... puis elles soignent aujourd'hui, avec cette abnégation qu'on leur connaît, les blessés qui survivent. Leurs blessures sont toutes graves ; on n'ose encore trop espérer les sauver tous trois. Cependant il y a, dit-on, quelques chances favorables.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture.	le 13	le 14	hausse	baisse.
4 1/2 au compt.	97.00	97.40	10	»
3 % au compt.	68.90	68.95	5	»
Banque	2920	2950	30	»
Oblig. du trés.	443.75	443.75	»	»

Tribunaux.

La 6^e chambre de police correctionnelle présidée par M. Salmon vient de rendre un jugement qui mérite d'être signalé au public, car il resout une question entièrement neuve ; ce jugement a décidé que les œuvres obtenues par la photographie n'étaient pas des œuvres d'art qui fussent susceptibles d'être contrefaites, attendu que les épreuves de photographie sont le produit d'une opération toute matérielle. Le tribunal s'est fondé en outre sur ce que M. Daguerre avait vendu autrefois son procédé à l'Etat et que ce dernier avait entendu en faire jour le public.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix.

Paris, 13 janvier.

C'est lundi, à quatre heures et demie du soir, que M. Mirès a été extrait de Mazas par deux agents du service de sûreté et transféré dans la maison du docteur Lée, qui a donné un reçu de sa personne.

M. Mirès occupe au premier, sur l'avenue Montaigne, un petit appartement complet, au-dessus de celui loué par M. le marquis de Fliers.

Bien que M. Mirès ait été pendant son long séjour à Mazas l'objet de soins et d'égards dont il se montrait profondément reconnaissant, ce changement d'habitation ne peut manquer d'être extrêmement favorable au rétablissement de sa santé. Il a montré une joie d'enfant en retrouvant une cheminée et du feu, ce qu'il n'avait pas vu depuis onze mois.

Voici maintenant où en est le procès. L'arrêt de la Cour de cassation n'a été signé que samedi dans la soirée ; il est supposable qu'une expédition a pu être en-

qu'il devienne l'objet des conservations de la ville, qu'il exerce les langues railleuses de nos sujets.

« Le prince Louis m'a-t-il vraiment remercié, jugée digne de son attention ? répondit Sophie d'un ton de reproche qui ne lâchait pourtant d'adoucir. Si vous avez en réalité trouvé le temps de penser à moi, ces larmes de chagrin sont un peche, et tout n'est pas encore perdu. »

« Perdu ? qu'est-ce qui est perdu ? qu'est-ce qui peut l'être ? interrompit le prince avec de sombres regards d'indignation. Mais je me rappelle ; il a été effectivement perdu quelque chose hier, un gage d'amour qui est tombé, par malheur, en des mains auxquelles il ne pouvait être destiné. »

« Je ne vous comprends pas, prince ! répondit Sophie en se levant avec dignité. Les saillies frivoles et les jeux de mots galants me sont devenus étrangers depuis longtemps, comme toutes les fleurs éphémères du printemps de la vie. D'ailleurs quelle importance cela peut-il avoir dans un moment comme celui-ci, dont je profite, — de crainte qu'il ne se représente plus, — parce que tout mon avenir en dépend peut-être. Oui, je considère mon trésor le plus précieux comme perdu ; ce trésor n'a rien de terrestre, c'est la félicité de ma vie, c'est l'héritage que je dois conserver à ces innocentes petites créatures, c'est la seule chose aussi indispensable à la fille des rois qu'à la femme du simple citoyen. La seule chose que j'envie à cette dernière. »

« Et c'est ?... demanda le prince intrigué. »

« L'amour de mon mari, la fidélité de mon mari, la confiance sans bornes de mon mari ! répondit tendrement la prin-

cesse, et elle voulut lui prendre la main. Mais il la retira. Le mariage n'est qu'un lien formé par la main des hommes, tant que la confiance réciproque n'a pas attiré la bénédiction de Dieu ; l'amour seul en fait une institution céleste ; quand la confiance et l'amour manquent tous les deux, le mariage est une ironie, une profanation de ce qu'il y a de plus saint ; il devient un esclavage dont la chaîne fait des blessures sanglantes, et conduit lentement à la mort par une douloureuse maladie de langueur. »

« Sentez-vous cette chaîne, madame ? dit le prince d'un ton sévère. Confiance, tendresse ! Dans la bouche des femmes, ces mots sont des papillons aux couleurs chatoyantes dont l'éclat ne dure qu'un jour. Fidélité ! Mot sans vérité, son fugitif et trompeur, mensonge comme le fard sur la joue des femmes ! Vous avez profondément réfléchi sur votre situation ; mais le cœur se glace, le sentiment s'appauvrit quand l'esprit analyse ; et où donc trouvez-vous dans mon intérieur tous ces trésors féeriques ? »

« Louis, Dieu veuille ne pas te punir de ton oubli ! répondit d'un ton de reproche la princesse blessée. Ne te rappelles-tu plus le baptême de notre premier-né ? As-tu perdu le souvenir de ce beau jour où tu me rendis la plus heureuse de toutes les femmes par ces mots : « Tu viens de me donner dans ce ravissant enfant le bonheur suprême de la vie ? Oh ! le beau, l'heureux temps ! Cette chambre était encore le paradis de Louis, et un serpent étranger n'empoisonnait pas notre existence en l'enlaçant de ses replis chatoyants et venimeux. »

BLUMENHAGEN.

(La suite au prochain numéro).